

N° DU TARIF DOUANIER	DESIGNATION DES PRODUITS
01-05	Volaille vivante de type domestique...(sans changement jusqu'à)...
du 39-04 au 39-05	Chlorure de vinyl sous toutes formes.
39-25-20-00	Portes, fenêtres, cadres et seuils de portes.
39-26-10	Articles de bureau.
 (Le reste sans changement).....

Art. 39. — Les préparations pour l'allaitement des veaux de la position tarifaire n° 23.09.90.10 sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée au taux réduit de 14 %.

Le code des taxes sur le chiffre d'affaires est modifié en conséquence.

Art. 40. — *L'article 25* du code des taxes sur le chiffre d'affaires est modifié et rédigé comme suit :

"Art. 25. — Il est institué une taxe intérieure de consommation sur les produits suivants et les tarifs ci-après :

DESIGNATION DES PRODUITS	TARIFS
I – Bières	3.480,00 DA/Hl
II – Produits tabagiques et allumettes de fabrication locale :	
1 – Cigarettes :	
a) de tabacs bruns.....	935,00 DA/Kg
b) de tabacs blonds.....	1.150,00 DA/Kg
2 – Cigares.....	1.340,00 DA/Kg
3 – Tabacs à fumer.....	535,00 DA/Kg
4) Tabacs à priser et à mâcher.....	625,00 DA/Kg
5) Allumettes.....	20.00 DA les 100 boîtes contenant 40 bâtonnets minimum par boîte.
III – Produits tabagiques et allumettes d'importation :	
1 – Cigarettes :	
a) de tabacs bruns.....	2.534,00 DA/Kg
b) de tabacs blonds.....	2.534,00 DA/Kg
2 – Cigares.....	2.990,00 DA/Kg
3 – Tabacs à fumer.....	1.460,00 DA/Kg
4) Tabacs à priser et à mâcher.....	1.460,00 DA/Kg
5) Allumettes.....	85,00 DA les 100 boîtes contenant 40 bâtonnets minimum par boîte